



Les points importants du Conseil communal du jeudi 5 septembre 2019

Démission d'un membre du Conseil communal - Prestation de serment et installation d'un Conseiller communal

Suite à la démission du Conseiller communal Jacques Brotchi (MR) en juin dernier, le Conseil communal a accueilli un nouveau membre en la personne de Monsieur Patrick Zygas (MR). Ce dernier a été invité par Boris Dilliès, Bourgmestre (MR), à prêter serment.

Régie Foncière - Immeuble sis Montagne De Saint-Job, 116 - Rehaussement du mur prenant appui sur le pignon de la maison coté 114 - Achat de la mitoyenneté de la surface à reprendre - Approbation du prix et du procès-verbal de reprise - Recours à un notaire

Ce point concerne le rachat d'une partie de la mitoyenneté du mur de séparation entre les maisons des numéros 114 et 116, le nouveau mur de la maison du 116 appartenant à la Commune et ayant déjà été fixé avec l'accord de principe du propriétaire voisin. *"Dans le cadre des travaux de rénovation de la maison et de la reconstruction du mur, il a été jugé utile de pouvoir ancrer la partie haute du mur de la maison dans le mur du voisin. Il nous revient dès lors de racheter la mitoyenneté de la partie du mur dans laquelle le nouveau mur a été ancré"*, a précisé Jonathan Biermann, Échevin de la Régie Foncière (MR). L'opposition a réagi avec Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI) qui a souhaité quelques éclaircissements sur l'enjeu pour la Commune du rachat de cette mitoyenneté. Jonathan Biermann a expliqué qu'il avait été nécessaire d'améliorer le mur non mitoyen existant et construit directement à côté du mur du voisin; les murs des maisons ne se touchant pas et le mur du bâtiment de la Commune étant moins élevé que le mur du voisin. *"La solution choisie a fait du mur du voisin un mur mitoyen. Dès le moment où techniquement nous l'avons fait, nous sommes obligés de racheter la mitoyenneté"*. Point approuvé à l'unanimité.

Appel à projets pour des projets visant à accompagner les acteurs associatifs uclois et non uclois dans une certaine mesure actifs dans le domaine de la culture et mettant en œuvre des projets structurants et durables - Approbation du règlement et du formulaire

Cet appel a pour ambition d'encourager le développement de projets durables portés par des acteurs culturels ou socio-culturels qui visent à favoriser la production, la diffusion et la pratique artistique à Uccle. Une initiative saluée par Bernard Hayette (Chef de groupe PS) qui a toutefois attiré l'attention sur le fait qu'il fallait aussi tenir compte de la plus-value culturelle des nouveaux acteurs "non institutionnalisés" et offrir un tremplin à de nouveaux venus et aux artistes qui souffrent d'un manque de moyens pour afficher leurs ambitions culturelles. *"Il n'y a pas mieux que la Culture pour réduire les différences entre les citoyens de toutes conditions sociales. Sortons du train-train auquel la Commune nous avait trop longtemps habitué au cours des législatures précédentes et réjouissons-nous de découvrir la liste des projets retenus"*. Perrine Ledan, Échevine de la Culture (Ecolo), a confirmé que les asbl, les associations de fait, les fondations, les coopératives, les aisbl et les sociétés

à finalité sociale pourront bien participer à cet appel à projets. Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) qui a aussi jugé cet appel à projets intéressant souhaite que seuls les projets qui valent la peine soient retenus et suggère également d'éviter la multiplication des guichets "subsidés". *"Il a été décidé de continuer à accorder des subsides habituels à toute une série d'associations culturelles et parfois on donne aussi des subsides à titre exceptionnel. Si ces derniers concernent des projets qui relèvent plutôt de cet appel à projets, il me semble qu'ils doivent alors être examinés dans ce cadre-ci"*. Perrine Ledan a fait observer qu'il n'y aurait pas de multiplication des guichets "subsidés" et qu'une évaluation était bel et bien prévue. Enfin, toujours du côté de l'opposition, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI) a proposé qu'un membre de chaque groupe politique soit associé à la lecture des projets et soit informé de la méthode de sélection. *"Il faut s'assurer que la méthode de sélection des projets soit vraiment basée sur des critères objectifs et que le processus soit totalement transparent"*. Si Perrine Ledan a souligné que le règlement ne prévoyait pas de comité auquel participeraient des représentants de chaque groupe, elle s'est toutefois engagée à soumettre les projets présentés et la grille d'évaluation. Point approuvé à l'unanimité.

Également à l'ordre du jour :

Comptes et bilan 2018 de l'asbl Promotion des parcs publics et des espaces verts publics, connexion à la plateforme agenda.brussels via le nouveau site internet de la Commune, Place Homère Goossens : occupation précaire d'un local au 1^{er} étage pour "Astragales - Compagnie Michèle de Mey" (compagnie de danse)...